

cisé certifié exécutoire

ceptio  
prefet : 210008730200036

Etablissement : SYNDICAT DE SIOULE ET MORGE  
 Budget : BUDGET PRINCIPAL EAU

Décision Modificative

Année 2023

Page n° 1

Département

: PUY-DE-DOME

Poste Comptable

: SERVICE DE GESTION COMPT

Date de Séance

: 16/12/2023

**Augmentation de crédit****N° 02****EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	118
PRESENTS	63
dont VOTANTS	73

L'an deux mil vingt trois , le seize décembre, le Comité Syndical de SIOULE ET MORGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE, à Saint Pardoux, sous la présidence de LUC CAILLOUX, Président.

Date de la convocation du Comité Syndical : 04/12/2023

Etaient PRESENTS : 63 délégués

Etaient ABSENTS : 55 délégués

**MIS EN LIGNE LE****28 DEC. 2023**

Le Comité Syndical sur proposition du Président,  
 - considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants,  
 - décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **DC 2023-03-14****AJUSTEMENT DU BUDGET EAU POTABLE**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTEs	MONTANTS (€)	COMPTEs	MONTANTS (€)
Entretien, réparations bâtiments publics	61521(011)	-65 000,00		
Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	6811(042)	65 000,00		
<b>TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>				<b>65 000,00</b>
Installations à caractère spécifique			28153(040)	65 000,00
<b>OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIV.</b>		<b>65 000,00</b>		
Installations complexes spécialisées	2151(21)	65 000,00		
<b>TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT</b>		<b>65 000,00</b>		<b>65 000,00</b>

Le Comité Syndical approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du .././. .... et de la publication en date du .././. ....

A Saint Pardoux, le 16/12/2023  
 Pour extrait conforme,  
 Le Président

